

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALLÉE-JONCTION TENUE AU LIEU DES SÉANCES, LUNDI LE 9 SEPTEMBRE 2024 À 19h30 CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

Sont présents :

- Siège #1 - Marie-Ève Roy
- Siège #2 - Dave Vachon
- Siège #3 - Marie-Christine Lavoie
- Siège #4 - Denis Vachon
- Siège #5 - Yannick Rodrigue
- Siège #6 - François Cliche

Est(sont) absent(s):

La personne qui préside la séance en l'absence de la mairesse, soit Madame Marie-Christine Lavoie, informe le conseil qu'à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, elle ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum et un mot de bienvenue, la séance est ouverte.

2024-09-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Rodrigue

ET RÉSOLU le projet d'ordre du jour tel que proposé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 12 août 2024

4 - SÉCURITÉ INCENDIE

4.1 - Présentation et remise des diplômes

5 - RAPPORTS DES CONSEILLERS

6 - ADOPTION DES COMPTES

6.1 - Compte à payer

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 - Contrat - service architecte pour le projet du nouveau garage municipal

7.2 - Appel d'offres pour les services d'une firme d'ingénieur pour le projet de nouveau garage municipal

8 - VOIRIE ET TRANSPORT

8.1 - Contrat - achat de sel à déglacer

8.2 - Contrat - déneigement et élargissements des rues

8.3 - Contrat - déneigement et enlèvement de la neige des trottoirs

8.4 - Demande de réparation du Pont P-00813 situé sur le Chemin de l'Écore Nord (Rivière Nadeau)

8.5 - Appel d'offres pour le nettoyage des puisards pluviaux

9 - HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 - Déclaration de compétence d'une partie du domaine de la compétence relative aux matières résiduelles

10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT

10.1 - Demande pour la CPTAQ

10.2 - Modification adresse civique

11 - LOISIRS & CULTURE

11.1 - Politique familiale et des aînés - Mise sur pied et mandat du comité de pilotage pour la mise à jour de la Politique familiale et des aînés

12 - LÉGISLATION

12.1 - Adoption du projet de règlement 2024-376 Règlement modifiant le règlement de lotissement 2007-194 concernant les modifications relatives aux normes minimales des emplacements

13 - VARIA

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-09-02

3.1- Séance ordinaire du 12 août 2024

Les conseillers ayant pris connaissance du procès-verbal avant la présente séance,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2024 tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-09-03

4 - SÉCURITÉ INCENDIE

2024-09-04

4.1- Présentation et remise des diplômes

Daniel Michaud fait la remise des diplômes.

5 - RAPPORTS DES CONSEILLERS

Les conseillers font un suivi des activités auxquelles ils ont participé et des comités sur lesquels ils siègent.

6 - ADOPTION DES COMPTES

2024-09-05

6.1- Compte à payer

À la suite de la lecture des comptes figurant sur le chèque numéro 9196, les dépôts directs numérotés de 2571 à 2628 inclus ainsi que les prélèvements,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur François Cliche

ET RÉSOLU d'effectuer les paiements des comptes préalablement présentés pour un montant de 374 238.98 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2024-09-06

7.1- Contrat - service architecte pour le projet du nouveau garage municipal

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vallée-Jonction a procédé à un appel d'offres sur invitation pour obtenir les services d'un architecte pour finaliser les plans et devis du nouveau garage

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il y a lieu de procéder par appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès d'architecte et que deux firmes d'architecte ont déposés une soumission ;

CONSIDÉRANT QUE la limite de dépôt des appels d'offres était vendredi le 30 août à 12h00.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Ève Roy

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire à Aupoint, Architecture + Territoire pour finaliser les plans et devis du nouveau garage au montant de 63 375.00 \$ + taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-09-07

7.2 - Appel d'offres pour les services d'une firme d'ingénieur pour le projet de nouveau garage municipal

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction d'un nouveau garage municipal a été préqualifié à la subvention PRAFI

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Vallée-Jonction doit aller en appel d'offres pour obtenir les services d'une firme d'ingénieur pour finaliser les plans et devis du nouveau garage

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il y a lieu de procéder par appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès de firmes d'ingénieur

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Rodrigue

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à prendre les dispositions nécessaires pour demander des soumissions auprès de 3 soumissionnaires, soit Axys Consultants, EQIP et WSP.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

8 - VOIRIE ET TRANSPORT

2024-09-08

8.1 - Contrat - achat de sel à déglacer

CONSIDÉRANT que la Municipalité est allée en appel d'offres pour l'obtention d'un prix pour l'achat de sel à déglacer pour la saison 2024-2025

CONSIDÉRANT que la limite de dépôt des appels d'offres était vendredi le 6 septembre à 11h00.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Rodrigue

ET RÉSOLU d'octroyer à la compagnie Compass Mineral, le contrat de fourniture de sel à déglacer de la Municipalité pour l'hiver 2024-2025 au prix de 113.14\$ par tonne métrique. La quantité de sel qui sera utilisée par la Municipalité est estimée à 500 TM.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-09-09

8.2 - Contrat - déneigement et élargissements des rues

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vallée-Jonction est allée en appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des services, pour la saison hivernale 2024-2025, pour l'élargissement de certaines rues, le chargement de la neige et le ramassage des dépôts à neige temporaire à l'aide d'un souffleur ou d'un chargeur sur roues, suivant un taux horaire par machinerie utilisée.

CONSIDÉRANT QUE la limite de dépôt des appels d'offres était vendredi le 6 septembre à 11h00.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur François Cliche

ET RÉSOLU d'octroyer à la compagnie Gravière Giguère inc., le contrat de l'élargissement des rues, le chargement de la neige et le ramassage des dépôts

à neige temporaire de la Municipalité pour l'hiver 2024-2025 au prix de 104.00\$ /l'heure.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-09-10

8.3 - Contrat - déneigement et enlèvement de la neige des trottoirs

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vallée-Jonction est allée en appel d'offres sur invitation pour procéder au ramassage de la neige des trottoirs ainsi que le chargement de celle-ci pour la saison 2024-2025.

CONSIDÉRANT QUE la limite de dépôt des appels d'offres était vendredi le 6 septembre à 11h00.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Vachon

ET RÉSOLU d'octroyer à la compagnie Gravière Giguère inc. le contrat de ramassage de la neige des trottoirs ainsi que le chargement de celle-ci pour la saison 2024-2025 au montant de 20 800.00\$

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-09-11

8.4 - Demande de réparation du Pont P-00813 situé sur le Chemin de l'Écore Nord (Rivière Nadeau)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une lettre en date du 30 avril 2024 de la Direction générale de la Chaudière-Appalaches laquelle énumère les recommandations d'activités d'entretien à faire sur les différents ponts municipaux.

CONSIDÉRANT QUE des recommandations sont à l'effet de remplacer les madriers de la surface de roulement qui sont endommagées sur le pont P-00813 sur el route du Chemin de l'Écore Nord (Rivière Nadeau)

CONSIDÉRANT QU'une inspection a été effectuée par le coordonnateur des travaux publics de la Municipalité de Vallée-Jonction;

CONSIDÉRANT QUE la culée Sud a été refait dans le passé

CONSIDÉRANT QUE la surface de roulement s'affaisse d'environ de 2.5 pouces

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà changé les madriers du pont l'an dernier et que ceux-ci sont encore affaissé

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur François Cliche

ET RÉSOLU de demander au MTQ de refaire la surface de roulement et la culée Nord du Pont P-00813 située sur la route de Chemin de l'Écore Nord (Rivière Nadeau) et de ne pas procéder aux travaux tel que demandé dans la lettre, et ce, afin d'éviter d'engendrer des coûts pour des travaux qui devront être recommencés de nouveau l'an prochain étant donné l'état actuel du pont.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-09-12

8.5 - Appel d'offres pour le nettoyage des puisards pluviaux

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Vallée-Jonction veut faire nettoyer les 275 puisards pluviaux de la municipalité en octobre 2024.

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il y a lieu de procéder par appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès d'entrepreneurs

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à prendre les dispositions nécessaires pour demander des soumissions auprès de Véolia et de Claude Boutin - services sanitaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

9 - HYGIÈNE DU MILIEU

2024-09-13

9.1 - Déclaration de compétence d'une partie du domaine de la compétence relative aux matières résiduelles

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce le 20 août 2024 (no. 17670-08-2024) par laquelle elle manifeste son intention de déclarer sa compétence, sans droit de retrait, conformément à l'article 678.0.2.1 du Code municipal et ce, à l'égard d'une partie du domaine de la compétence relative aux matières résiduelles, soit plus précisément, la partie de cette compétence liée au traitement des matières résiduelles de même qu'à la collecte des matières recyclables;

CONSIDÉRANT que la présente résolution abroge celles adoptées antérieurement à ce sujet soient les résolutions numéros 2023-11-19 et 2024-04-16;

CONSIDÉRANT QUE depuis 1999, en lien avec une déclaration de compétence antérieure (qui était accompagnée d'une entente), soit le règlement numéro 147-03-99, la MRC exerce déjà cette compétence depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, la Municipalité n'a à son emploi, aucun employé et ne détient ou ne possède aucun équipement, matériel ou autres, susceptibles de devoir être dénoncé à la MRC conformément à l'article 678.0.2.3 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Vachon

ET RÉSOLU que la Municipalité de fait part à la MRC de La Nouvelle-Beauce, que suite à la réception de la résolution numéro 17670-08-2024 par laquelle la MRC manifeste son intention de déclarer sa compétence sur une partie du domaine de la compétence sur les matières résiduelles, soit plus précisément, la partie de cette compétence liée au traitement des matières résiduelles de même qu'à la collecte des matières recyclables, elle n'a aucun employé ou qu'elle ne possède ou ne détient aucun équipement, matériel ou autres affectés par cette déclaration de compétence et qui devraient être déclarés conformément à l'article 678.0.2.3 du Code municipal;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC dans les délais prévus au dernier alinéa de l'article 678.0.2.3 du Code municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT

2024-09-14

10.1 - Demande pour la CPTAQ

ATTENDU QUE Garage Clément Poulin inc. est devenue propriétaire du lot 3 715 264 le 13 août 2008;

ATTENDU QUE ce lot supportait la résidence de M. Clément Poulin (le vendeur) et une activité commerciale d'entreposage de pièces et de véhicules automobiles;

ATTENDU QUE ces usages étaient existants avant l'entrée en vigueur de la Loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles tel qu'observé sur les photographies aériennes de 1979;

ATTENDU QU'au courant des années 2010, Garage Clément Poulin inc. a modifié l'utilisation de la résidence en la transformant en entrepôt, et ce, sans autorisation de la Commission de protection du territoire agricole;

ATTENDU QUE Garage Clément Poulin inc. désire démolir l'ancienne résidence, construire un nouvel entrepôt, et régulariser l'utilisation commerciale antérieure de la résidence;

ATTENDU QUE la superficie visée ne peut être utilisée à des fins agricoles;

ATTENDU QUE le projet n'implique pas de création d'unité foncière supplémentaire;

ATTENDU QUE l'usage projeté est localisé dans une zone mixte (résidentielle et commerciale) au plan de zonage de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon

ET RÉSOLU QUE:

- La Municipalité de Vallée-Jonction appuie la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ de Garage Clément Poulin concernant le changement de l'utilisation résidentielle en utilisation commerciale de l'ancienne résidence localisée sur le lot 3 715 264 pour une superficie de 0,0253 hectare.
- La Municipalité de Vallée-Jonction informe la Commission que la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité.
- La Municipalité informe la Commission qu'il existe des espaces disponibles hors de la zone agricole pour l'usage projeté mais que considérant qu'il s'agit de la réaffectation d'un bâtiment résidentiel sur une propriété commerciale, il n'y a pas lieu de réaliser le projet ailleurs.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-09-15

10.2 - Modification adresse civique

CONSIDÉRANT QUE à la suite de la démolition de la maison sise au 286 chemin de l'Écore Nord, deux (2) lots ont été fusionnés.

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de la résidence souhaitent retrouver l'adresse civique initiale, soit le 326 Chemin de l'Écore Nord.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Rodrigue

ET RÉSOLU de modifier l'adresse civique de la résidence passant du 286 au 326 chemin de l'Écore Nord.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

11 - LOISIRS & CULTURE

2024-09-16

11.1 - Politique familiale et des aînés - Mise sur pied et mandat du comité de pilotage pour la mise à jour de la Politique familiale et des aînés

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Nouvelle-Beauce a présenté le 13 octobre 2023 une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés au volet 1 pour une démarche collective de mise à jour des Politiques familiales et des aînés;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'acceptation de la demande par le secrétariat aux aînés la Municipalité de Vallée-Jonction désire réaliser la démarche MADA et mettre à jour sa politique familiale et des aînés ;

CONSIDÉRANT QUE cet engagement souligne la volonté d'encourager la participation active des aînés et des familles au sein de la communauté et de concrétiser une vision d'une société pour tous les âges;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vallée-Jonction entend réaliser la démarche conformément aux engagements tels que mentionnés dans la convention d'aide financière ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal procède à la création d'un comité de pilotage composé des membres suivants :

- Marie-Ève Roy, élue responsable des questions familiales
- Eric Tardif, membre de l'équipe administrative
- Marguerite Lacasse, représentante / organisme des aînés
- Paulette Picard, représentante / organisme des aînés
- Nancy Corbin, représentante / organisme des familles
- Maryse Poirier, représentante / organisme des familles
- Maud Provençal, représentante du CISSS-CA

Lequel comité aura le mandat :

- De réaliser les étapes de la démarche conformément aux principes inhérents à la concertation et à la participation citoyenne et sociale ;
- De recommander la PFA et son plan d'action au conseil municipal ;
- D'assurer la mise en place de mécanismes de mise en œuvre et de suivi du plan d'action.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

12 - LÉGISLATION

2024-09-17

12.1 - Adoption du projet de règlement 2024-376 Règlement modifiant le règlement de lotissement 2007-194 concernant les modifications relatives aux normes minimales des emplacements

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 12 août 2024;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 12 août 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement 2024-376 Règlement modifiant le règlement de lotissement 2007-194 concernant les modifications relatives aux normes minimales des emplacements. La mairesse et la directrice générale sont par la présente autorisées à signer l'original dudit règlement.

Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La mairesse suppléante et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

13 - VARIA

2024-09-18

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions des citoyens portent sur les services funéraires, sur le garage municipal, la salubrité du village, la surveillance du festival durant la nuit, le développement concernant les travaux du quai Poulin, le stationnement dans la rue Giguère (coin côte Earl).

Mentions de félicitations adressées aux pompiers pour leur formation en sauvetage nautique.

2024-09-19

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST UNANIMENT RÉSOLU par l'ensemble des conseillers présents de lever la séance. Il est 20 h 32.

Patricia Drouin, mairesse

Isabelle Perron, directrice générale

Je, Patricia Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.

Patricia Drouin, mairesse